

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

**AMENDEMENT**

N° II-1715

présenté par

Mme Parmentier, Mme Le Pen, M. Ballard, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guinot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, Mme Ranc, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes   | +         | -         |
|--|-----------|-----------|
| Enseignement scolaire public du premier degré  | 0         | 0         |
| Enseignement scolaire public du second degré   | 0         | 0         |
| Vie de l'élève   | 0         | 0         |
| Enseignement privé du premier et du second degrés  | 0         | 0         |
| Soutien de la politique de l'éducation nationale   | 0         | 5 000 000 |
| Enseignement technique agricole  | 0         | 0         |
| Expérimentation du port de l'uniforme à l'école publique (premier et second degré)<br>(ligne nouvelle) | 5 000 000 | 0         |
| <b>TOTAUX</b>  | 5 000 000 | 5 000 000 |
| <b>SOLDE</b>   | 0         |           |

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement propose de rendre obligatoire le port de l'uniforme au sein de l'enseignement scolaire public (premier et second degré) afin de contribuer à ce que l'école soit un lieu favorable au travail, afin de valoriser l'image de l'élève pour son établissement et de créer un sentiment d'appartenance faisant fi des déterminismes sociaux et culturels de l'élève.

Cette mesure semble nécessaire, pour revaloriser le sens de l'école, à une heure où certains établissements font face à une offensive culturelle par le port de tenues à caractère confessionnel. Ce prosélytisme n'a pas et n'aura jamais sa place à l'école. Aussi, convient-il de préparer un nouveau programme intitulé "Expérimentation du port de l'uniforme à l'école publique (premier et second degré)" doté de 5 millions d'euros afin de financer les uniformes dans les établissements qui feront l'objet de cette expérimentation.

Il est proposé de :

- consacrer 5 millions d'euros à cette nouvelle ligne ;
- de réduire de 5 millions d'euros les crédits de l'action 08 "Logistique, système d'information, immobilier" du programme 214 "soutien à la politique de l'éducation nationale".